

Périmètre de l'OPAH



L'OPAH couvre l'ensemble du territoire de la communauté de communes du **Pays du Neubourg** (41 communes).

Une question, un projet ?

Renseignez-vous auprès de SOLIHA*

*SOLIHA Normandie Seine est missionné par le Pays du Neubourg pour vous permettre de bénéficier d'un accompagnement **gratuit, personnalisé et sans engagement.**



Permanences d'information mensuelles
à l'Espace France Services - Le Neubourg

Tous 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois
de 9h30 à 12h00

Excepté août et jours fériés – Sans rendez-vous

OU

Contactez SOLIHA Normandie Seine

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
NORMANDIE SEINE
Eure / Eure-et-Loir

02 32 39 84 00
contact27@solihha.fr

20 Rue Joséphine,
27000 Evreux



Ne pas jeter sur la voie publique | SOLIHA Normandie Seine | Association Loi 1901 | crédit photo: Pays du Neubourg et SOLIHA

OPAH

**OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**
2025 - 2027



Besoin de rénover votre habitat ?

Bénéficiez
d'un accompagnement
gratuit et personnalisé
et de subventions
pour vos travaux,
avec le Pays du Neubourg !





Besoin de rénover votre habitat ?

Bénéficiez d'un **accompagnement gratuit et personnalisé** et d'**aides financières**, pour vos travaux grâce à l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**.

Ce dispositif, porté par la communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN), en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le Département de l'Eure, la ville du Neubourg et Action Logement, vise à **améliorer votre logement** et à **renforcer votre cadre de vie**.

Pour qui ?

- **Propriétaires occupants**, primo-accédants (sous conditions de ressources)
 - **Propriétaires bailleurs** d'un logement locatif (loué ou vacant)
- d'un **logement de + 15 ans**

Pour quels projets ?



Travaux d'amélioration de la performance énergétique



Travaux d'adaptation pour favoriser l'autonomie



Remise aux normes



Réhabilitation pour remettre sur le marché un logement vacant

Comment bénéficier de ces aides ?

Renseignez-vous auprès de SOLIHA Normandie Seine, votre interlocuteur privilégié, pour vous :

- Conseiller dans la réalisation de vos travaux (visites, devis, etc.)
- Informer sur l'ensemble des aides disponibles et établir votre plan de financement
- Accompagner dans la constitution de votre dossier de financement (suivi des paiements, etc.)



ATTENTION, il est impératif de :

- Ne pas commencer les travaux avant d'obtenir l'accord des subventions.
- Faire réaliser les travaux de rénovation énergétique par des entreprises RGE* (Reconnue Garant de l'Environnement).

*Liste des entreprises RGE accessible sur le site www.france-renov.gouv.fr

